

Comité de Pilotage Local NATURA 2000 du site Coteaux du Lizet et de l'Osse vers Montesquiou du 29 mars 2023

Compte - Rendu

Le comité de pilotage local chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs NATURA 2000 (DOCOB) du site *Coteaux du Lizet et de l'Osse* s'est réuni le mercredi 29 mars 2023 à 10h00, à la salle du Temps libre à Montesquiou, sous la présidence Étienne VERRET, Maire de Montesquiou, Président du COFIL.



Etaient présents :

- Mme Isabelle **ARTUS**, Les Amis de la Terre du Gers
- Mme Emeline **BARRIERE**, Sous-préfète de Mirande
- M. David **BARTHES**, Chargé de mission Natura 2000 Région Occitanie
- M. Éric **CADORÉ**, Conseiller Régional, président de la commission Eau et Risques
- Mme Lou **CORLIN**, stagiaire au Département du Gers
- M. Hugo **GIRARD**, animateur NATURA 2000 à l'ADASEA 32.
- M. Grégory **HOULLER**, Référent biodiversité, Unité Environnement, en charge de Natura 2000, DDT du Gers
- M. Laurent **JARDINÉ**, Technicien ENS, Département du Gers
- M. Bernard **LASPORTES**, Maire de Saint Arailles.
- Mme Fabienne **LASPORTES**, élue à Montesquiou en charge de l'environnement, agriculture et EnR
- M. Baudoin **LARIVÉ**, Chargé de mission Life Coteaux Gascons, SAFER
- Mme Claire **LAURENT**, chargée de mission environnement au CPIE Pays Gersoises, en charge de la valorisation pédagogique du site.
- M. Benjamin **LONG**, Chargé de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animateur du site Natura 2000.
- M. Florent **NONON**, Conseiller forestier au Centre Régional de Propriété Forestière Occitanie (CRPF), antenne du Gers, en charge de l'appui technique forestier sur le site
- M. Rémy **OUSTRIERES**, Chef d'Unité Environnement, en charge de Natura 2000, DDT du Gers

- M. Benoit **RAYON**, Technicien de rivières Syndicat Mixte du Bassin Versant Osse Gélise Auzoue
- M. Étienne **VERRET**, Président du Comité de pilotage, Maire de Montesquiou

Observateurs : Nathalie DUFORETS et les élèves du BTSA GPN du CFPPA du Lycée de Mirande

Etaient excusés :

- Mme Maud **LE-PAPE**, Cheffe d'Unité agro-environnement, DDT du Gers
- M. François **PRUD'HOMME**, Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées
- Mme Gaëlle **RAINSARD**, Directrice de l'association du projet de PNR Astarac
- M. Bruno **SIRVEN**, Arbre et Paysage du Gers
- **La Chambre d'Agriculture du Gers**

À 10h05, le Président du COPIL Étienne VERRET accueille les participants, il s'agit de sa première réelle présidence du COPIL car l'an passé, il était malade. Il en profite pour remercier Bernard LASPORTES pour avoir porté le site Natura 2000 pendant plus de 15 ans. Le Conseil Municipal de Montesquiou qui a succédé à Robert PERRUSSAN en 2014 n'a pas su ou n'a compris l'intérêt de cette zone Natura 2000 dans le développement et la valorisation de son territoire. En effet régulièrement les permis de construire étaient refusés à cause du périmètre ou des enjeux environnementaux des parcelles, le site Natura 2000 était une réelle contrainte. Le temps a fait son affaire et l'équipe municipale a apprivoisé et a appris comment concilier développement raisonné avec les spécificités du territoire. Aujourd'hui Natura 2000 n'est plus traité comme un frein mais comme un atout. La commune vient d'obtenir la reconnaissance Territoire engagé pour la Nature pour la période 2022-2025.

Un tour de table permet à chacun et chacune de se présenter.

Hugo GIRARD et Benjamin LONG, animateurs du site Natura 2000, présentent **l'ordre du jour de ce comité** en s'appuyant sur un diaporama (annexé à ce compte-rendu) :

1. Bilan annuel 2022 d'activité de l'animation Natura 2000
 - Contractualisation / Communication / Animation générale
 - Réactions / Questions
2. Actualités Natura
 - Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région
 - Évaluation COUVER06
 - Encadrement des produits phytosanitaires
 - Réactions / Questions
3. Nouvelles MAEC 2023

1. BILAN D'ACTIVITE 2022 DE L'ANIMATION NATURA 2000

■ Préalable : contexte et objectifs

Hugo GIRARD commence avec un rappel de quelques éléments de contexte du site Natura 2000 Coteaux du Lizet et de l'Osse (superficie, habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et les enjeux de conservation). (*cf. diaporama p.4 à 8*).

■ Bilan de la contractualisation

Hugo GIRARD rappelle le principe des 3 types de contrats qu'il existe pour préserver les habitats et/ou espèces à destination des différents gestionnaires : les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires ni agriculteur ni forestier.

Benjamin LONG présente le bilan pour les MAEC 2022, l'année 2022 est une année de transition en attendant la PAC 2023, seulement le renouvellement des contrats engagés en 2017 et 2021 était possible (cf. *diaporama p. 11 à 18*). On recense tout de même 6 renouvellements en 2022. Les MAEC en cours couvrent 347 ha soit près de 30% de la SAU du site.

Il n'y a pas de nouveau contrat hors agricole et la commune de Saint-Arailles a renouvelé sa signature de la Charte Natura 2000 en décembre 2022. La Charte sera envoyée par l'Adasea du Gers à la Région dès que le service Natura 2000 sera en place.

L'ensemble des engagements couvrent 362 ha soit 20% du site Natura 2000.

Hugo GIRARD présente ensuite le bilan de l'animation hors contrat : veille régulière au niveau du foncier avec accompagnement et information des nouveaux propriétaires sur le terrain. Concernant l'évaluation des incidences, l'ADASEA apporte aux porteurs de projets de l'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire pour que ces enjeux soient pris en compte dans les projets.

La parole est ensuite laissée à Florent NONON pour une présentation du Plan de Développement de Massif sur la communautés de communes Cœur d'Astarac en Gascogne (cf. *diaporama p.25 à 30*). L'objectif de cet outil dédié à la gestion des forêts est d'améliorer la connaissance de la ressource forestière, sensibiliser les propriétaires à la gestion raisonnée par des rencontres individuelles et collectives. Le morcellement très important demande également une réflexion sur la gestion plus grande qu'une ou deux parcelle(s). Les formations forestières sur le site Natura 2000 sont essentiellement composées de feuillus dont des chênaies, puis quelques parcelles de résineux et de peupliers en bord de cours d'eau.

Sur Saint-Arailles, une propriété avec plusieurs parcelles boisées présente des enjeux intéressants avec des vieux chênes à conserver. Une visite conjointe avec l'animateur Natura 2000 pourra être envisagée pour monter un contrat forestier de senescence.

David BARTHES indique que pour l'année 2023, la Région avait fait le choix de gelé la contractualisation de ces contrats car un travail d'homogénéisation des barèmes entre les 2 anciennes régions (Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées) doit être mené ainsi que sur les montants pour faire face à l'augmentation du prix du bois.

Bernard LASPORTES indique qu'il est pour la préservation de ces vieux chênes sur la propriété située à Saint-Arailles mais qu'il existe également d'autres boisements à préserver sur Saint-Arailles et sur la communauté de communes Artagnan en Fezensac. La charte forestière de territoire qui vient de débiter doit être élargi à l'ensemble du projet du PNR Astarac.

Florent NONON insiste sur la sensibilité des propriétaires pour pouvoir mettre en place des actions de conservation.

David BARTHES souligne que son expérience en DDT du Lot montre l'importance du CRPF pour l'émergence de nombreux contrat d'ilot de sénescence. Tout ce travail de communication et de sensibilisation est primordial. Les premiers contrats forestiers ont mis quelques années pour être mis en place pour diverses raisons et notamment les 30 ans d'engagements.

Hugo GIRARD rappelle que c'est identique dans le Gers, les premiers contrats forestiers ont été signés en 2017.

Laurent JARDINÉ indique que le nouveau schéma départemental des ENS 2023-2028 a été validé et qu'il intègre la préservation de sites de vieilles forêts. Il poursuit en annonçant que le Département travaille sur la création d'un outil de collecte des données environnementales pour sensibiliser les EPCI et les aider à la prise de décisions sur des projets notamment sur les documents d'urbanisme.

Mme la Sous-prefete signale qu'un travail sur les haies est en cours, qu'il s'agit d'une priorité environnementale du moment au niveau préfectoral. Ce travail est mené avec plusieurs structures partenaires.

Elle ajoute que sur son arrondissement les PLUi sont en phase d'élaboration.

Éric CADORÉ souligne que le maintien des haies, des prairies est essentiel pour la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau. Le stockage de l'eau dans les sols est nécessaire.

Hugo GIRARD reprend la présentation avec le volet de coordination et de contribution avec les différents partenaires et à différentes échelles (site, Département, Région, ...). En 2022, de nombreux échanges ont eu lieu au sein du réseau Natura 2000 au niveau national et régional concernant le transfert de compétence aux Régions (cf. diaporama p.31 à 32).

- **Bilan des suivis**

Benjamin LONG détaille les suivis mis en place (cf. diaporama p.34 à 43).

- *Suivi des pelouses à orchidées, 10 stations :*

Les points analysés en 2009 ont été revus avec 2 passages en 2020 centrés sur des relevés phytosociologiques et les orchidées tardives et un passage en 2021 pour les orchidées précoces.

Pour chacune des stations, une fiche station a été réalisée reprenant diverses informations (gestionnaire, description du milieu, historique de la gestion, comparatif photo entre 2009 et 2020 ainsi que la liste des espèces observées).

Un autre suivi photographique est réalisé sur une parcelle convertie en prairie en 2017 accompagné d'un suivi de la végétation. Chaque année une photo de la parcelle est prise donnant une idée de l'évolution de la végétation. Une étude similaire a été menée en 2022, elle sera abordée plus tard.

Pour rappel, l'Adasea du Gers mène depuis des suivis sur 3 parcelles du site dans le cadre d'une évaluation de l'efficacité des mesures de retard de fauche. Ces suivis sont financés par l'Office Français de la Biodiversité.

- **Bilan de la communication**

Claire LAURENT présente les animations pédagogiques réalisées auprès de 2 classes de Riguepeu, sur la thématique de la biodiversité ainsi que le retour de la Fête des orchidées à Saint-Arailles.

Hugo GIRARD rappelle des différents outils de communication mis en place sur ce site (plaquette, site internet, vidéo d'informations, ...) et le retour du bulletin du site Natura 2000. (cf. diaporama p.45 à 49).

2. ACTUALITES NATURA 2000

- **Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région**

Hugo GIRARD présente ce transfert. La Région récupère donc le pilotage des sites Natura 2000 terrestres et donc la gestion de l'enveloppe financière mais également les fonds européens FEADER pour les contrats Natura 2000 hors agricole.

L'État conserve le volet régional, c'est-à-dire les évaluations d'incidences, les extensions et créations de sites et le rapportage à la Commission Européenne. La DRAAF a la gestion des financements FEADER des MAEC et de la Bio (cf. diaporama p.53 à 56).

David BARTHES prend la parole pour expliquer l'organisation au niveau des services de la Région. Nathalie LAMANDE (ancienne DREAL) a été recrutée comme cheffe de service Natura 2000 à la Région et est en poste depuis le 1^{er} mars comme lui (réfèrent Lot, Tarn-et-Garonne ainsi qu'une partie Tarn et Aveyron). L'organisation territoriale est en cours, le Gers devrait être regroupé avec la Haute-Garonne. L'agent territorial a été recruté et devrait être en poste au 1^{er} juin. Une équipe administrative est également en cours de recrutement.

Il explique également pourquoi l'animation est en suspens. L'animation Natura 2000 est censée être portée par une collectivité à défaut de collectivité volontaire, l'État et depuis le 01 janvier 2023, la Région porte l'animation qui est déléguée ensuite via un marché public à une structure animatrice.

La Région va lancer un marché public global pour l'ensemble des sites orphelins d'animation avec des lots pour chaque site Natura 2000. La rédaction de ce marché est complexe et demande donc du temps.

Il informe que l'animation de ces sites ne devrait pas reprendre avant janvier 2024.

Par contre si une collectivité se porte candidate au portage de l'animation Natura 2000, les élus du comité de pilotage votent l'attribution du portage de l'animation à cette structure, et dès le lendemain elle peut faire la demande de financement à la Région, avec une prise en charge à 100%.

Les dates des prochains appels à projets sont du 01/04/2023 au 30/06/2023 et du 01/09/2023 au 31/10/2023 avec des actions d'animation éligible dès la prise de compétence par la collectivité.

La collectivité peut ensuite passer par un marché public pour déléguer l'animation.

La Région peut épauler la collectivité sur ce choix à faire.

David BARTHES insiste sur cette possibilité et que c'est le bon moment pour qu'une collectivité s'engage. Il rajoute qu'au vu du dynamisme du site et des acteurs du site il serait dommage d'avoir une année blanche.

Il souligne également que c'est la première fois qu'il voit un Président de COPIL élu d'une collectivité alors que l'animation est portée par l'État ce qui montre l'implication des élus.

Hugo GIRARD annonce qu'en attente d'une décision d'une collectivité ou de l'attribution par marché public de l'animation du site par la Région, la DREAL finance l'animation 2023 des MAEC sur le site Natura 2000.

- **Évaluation de la mesure COUVER06**

Hugo GIRARD présente cette évaluation qui vise à répondre aux interrogations sur l'efficacité de cette mesure de conversion de terres arables en prairies. Un échantillon de 60 parcelles ont été sélectionné pour cette étude avec des inventaires flore, lépidoptères sur 16 parcelles et une enquête sur l'itinéraire technique ont été menés en 2022.

Les premiers éléments apportent un bon argumentaire pour inciter à maintenir les prairies converties après les 5 premières années d'engagement. Il s'agit également d'un beau travail collaboratif entre structures avec l'appui scientifique de l'INRAE.

- **Utilisation des produits phytosanitaires sur les sites Natura 2000**

Hugo GIRARD explique le contexte, Les associations de protection de l'environnement ont jugé les pratiques mises en place sur Natura 2000 non conformes aux 2 Directives européennes. Elles ont donc saisi le Conseil d'État qui a demandé au gouvernement de prendre des mesures. Le décret paru en novembre demande aux préfets de département encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces associations ont attaqué ce décret.

Rémy OUSTRIERES ajoute qu'il faut attendre les instructions des 2 ministères (Agriculture et Transition écologique) aux Préfets de région et de département.

Rémy OUSTRIERES et David BARTHES indiquent que les spécificités de chaque site Natura 2000 seront étudiées, avec à un premier niveau, quels sont les usages des produits phytosanitaires sur le site et à second niveau quelles sont les actions prévues dans le DOCOB et dans les contrats sur leurs usages.

Rémy OUSTRIERES reprend en rappelant que la DDT garde la main sur les évaluations d'incidences. Le but n'est pas de tout mettre sous cloche mais de préserver des zones avec de forts enjeux environnementaux.

Comme mentionnait précédemment de nouveaux projets pourraient être ajoutés à la liste locale des projets soumis à évaluation d'incidences : arrachage de haies, coupe forestière et retournement de prairies.

3. LES NOUVELLES MAEC 2023

Benjamin LONG présente le nouveau PAEC et les MAEC pour 2023. L'enveloppe financière est contrainte au niveau régional et par le grand nombre de PAEC déposé. Une enveloppe de près de 62 000€ a été attribuée pour le site. Les mesures restent assez similaires par rapport à la programmation précédente.

David BARTHES signale que la note de A attribuée au territoire par la Commission Régionale permet l'attribution de 70% de l'enveloppe demandée soit le maximum et montre le travail sérieux mené par l'Adasea du Gers pour cette appel à projet.

Benjamin LONG indique qu'en dehors du site Natura 2000 les agriculteurs sont concernés par 2 autres territoires avec des enjeux biodiversité.

Autres échanges :

Florent NONON demande à la commune de Montesquiou si elle souhaite en mars 2024 participer à la semaine mondiale des forêts, comme ce qui était prévu en mars 2020 mais qui n'avait pas pu se faire à cause de la pandémie. Cette animation pourrait être fait auprès des scolaires et du grand public avec plusieurs structures partenaires comme le CPIE, le Département, ... Étienne VERRET est favorable à cette animation sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Étienne VERRET remercie les participants et le travail qui est mené sur ce site Natura 2000. La séance est levée à 12h15.